



LA CAPSULE MJC

1, Place Leinfelden

04100 MANOSQUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de l'association U TIMPANU,

250, Rue Victor Baltard – BP 70004 – 13791 Aix-en-Provence Cedex 3

Tél. +33 (0)4 42 90 41 80

[Société inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence](#)

SARL au capital de 16.000 € - RCS Aix-en-Provence 502 301 195 – 2008 B 2266 – SIRET 502 301 195 00025 – Code Activité 741 C

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA CAPSULE MJC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, exposées dans le paragraphe « Règles et Méthodes Comptables » l'annexe aux comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

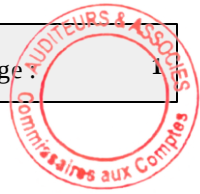
Fait à Aix en Provence,
Le 22 mai 2026,

AUDITEURS & ASSOCIES



Marc PINERO

Commissaire aux comptes



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 301	1 301		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	129 222	127 724	1 498	1 921
	Autres immobilisations corporelles	119 150	117 175	1 976	6 398
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	800		800	800
	TOTAL (II)	250 473	246 200	4 274	9 119
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	483		483	1 267
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 851		10 851	11 473
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	60 702		60 702	53 765
	Charges constatées d'avance	4 113		4 113	394
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	240 669		240 669	215 420
	TOTAL (III)	316 818		316 818	282 318
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		567 291	246 200	321 092	291 438

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an



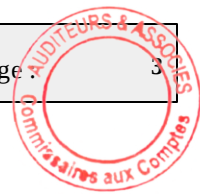
Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	91 479	136 883
	Excédent ou déficit de l'exercice	20 415	(45 404)
	Total des fonds propres (situation nette)	111 894	91 479
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	111 894	91 479
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	5 638	10 713
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	5 638	10 713
Provisions	Provisions pour risques	58 475	39 745
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	58 475	39 745
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 778	13 720
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	40 196	31 106
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 818	4 837
	Produits constatés d'avance (1)	76 293	99 838
	Total des dettes	145 085	149 501
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	321 092	291 438
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		20 415,06	(45 404,36)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		145 085	149 501
(2) Dont emprunts participatifs			



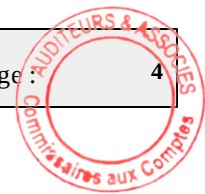
Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	9 762	11 912
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	7 290	9 092
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	115 083	132 804
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	276 873	276 726
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 283	1 090
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		11 611
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	5 075	18 706
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	7 296	277
	Total des produits d'exploitation	422 662	462 218
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks	783	(527)
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	163 410	178 815
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 985	5 901
	Salaires	150 825	226 451
	Cotisations sociales	54 998	80 680
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 846	6 343
	Dotation aux provisions	18 730	37 611
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	6 596	6 948
	Total des charges d'exploitation	404 174	542 223
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 488	(80 005)



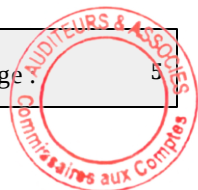
Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

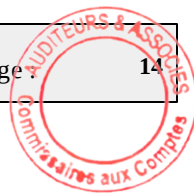
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 488	(80 005)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 927	2 533
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		1 927	2 533
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 927	2 533
RESULTAT COURANT avant impôts		20 415	(77 472)
	Produits exceptionnels		55 257
	Charges exceptionnelles		23 189
RESULTAT EXCEPTIONNEL			32 068
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		424 589	520 007
TOTAL DES CHARGES		404 174	565 412
EXCEDENT ou DEFICIT		20 415	(45 404)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		51 395	77 790
Prestations en nature		210 525	255 835
Bénévolat		16 020	16 703
TOTAL		277 940	350 327
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		51 395	77 790
Mise à disposition gratuite de biens		210 525	255 835
Prestations			
Personnel bénévole		16 020	16 703
TOTAL		277 940	350 327



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature EAU/ELEC/ENTRETIEN/TRAVAUX	51 395	77 790
Prestations en nature MISE A DISPO PERSONNEL MISE A DISPO LOCAUX	51 395 119 380 91 145	77 790 115 835 140 000
Bénévolat BENEVOLES	210 525 16 020	255 835 16 703
	16 020	16 703
Total	277 940	350 327

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		



Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

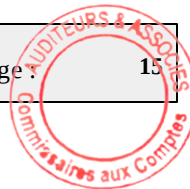
- Le bilan de l'exercice présente un total de **321 092** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **424 589** euros
 - un total charges de **404 174** euros
 - dégage un résultat de **20 415** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le conseil d'administration de **Asso LA CAPSULE MJC** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.



Règles et Méthodes Comptables

La Capsule MJC est une association loi 1901 créée en 1966. Cette association anime et développe un projet associatif d'éducation populaire. Elle constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle du territoire et offre à la population, jeunes comme adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante. Elle assure par ailleurs la formation d'animateurs.

Pour réaliser son objet, l'association met en œuvre des actions culturelles, éducatives, sociales et de loisirs, favorisant la participation des habitants et la vie associative locale. Elle développe une démarche de cogestion fondée sur la co-élaboration, la codécision, la coréalisation et la co-évaluation des projets associatifs, impliquant les adhérents, les élus, les professionnels et les partenaires.

La Capsule MJC est laïque, elle s'interdit toute attache avec un parti politique, idéologique ou confession religieuse, tout en respectant les convictions personnelles de chacun. Elle gère, anime et contrôle les équipements mis à disposition.

L'adhésion à l'association devient effective lors de l'inscription du membre et du règlement de la cotisation annuelle, conformément aux statuts de l'association. Les membres adhérents disposent d'une voix délibérative dès lors qu'ils sont régulièrement inscrits et à jour de leur cotisation annuelle.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **321 092 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **424 589 euros** et un total **charges** de **404 174 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **20 415 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

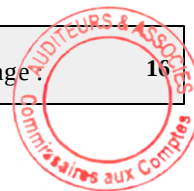
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de



Règles et Méthodes Comptables

l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'application des dispositions du règlement 2022-06.

Ce nouveau règlement a apporté des changements de présentation, mais aucune modification dans les méthodes d'évaluation.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises, suivant les prescriptions du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'Autorité des normes comptables, en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers, ainsi qu'avec le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC n° 99-01.

Technique de transfert de charges supprimée => En 2024, ceux-ci étaient constitués de 3 500€ d'aide apprenti et de 8 110.75€ de mise à disposition de salle pour associations et refacturation diverses. Cette année aucune aide apprentis sur l'association et pas de refacturation diverses. Redéfinition du résultat exceptionnel => En 2024, des régularisations de cotisations se trouvaient en exceptionnel, avec le nouveau règlement ces régularisations se trouveraient en exploitation, aucune sur 2025.

La présidente Malory GRAVELINE a démissionné de son poste, la nouvelle présidente élue en date du 19 février 2026 est Mme Nathalie MONACO.

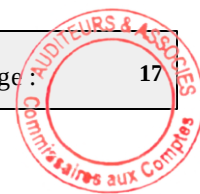
Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute



Règles et Méthodes Comptables

constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Variation des provisions

Prov risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprise	Montant fin d'exercice
TOTAL	39 745.13	PCR: 11 815 PROV RETR: 6 914.89		58 475.02
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles				

Provisions pour risques et charges:

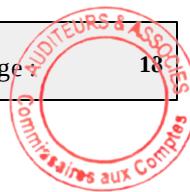
- * ERASMUS subvention de 2022/2023 solde de 4 315€ non perçu
- * FNADT04 subvention de 15 000€ à percevoir, une provision est passée pour 50% du montant à percevoir soit 7 500€, car suivi de l'action reste incertain

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur



Règles et Méthodes Comptables

valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Rémunération des dirigeants

Les membres du conseil d'administration de l'association ne sont pas rémunérés.

Charges à payer et factures non parvenues

FNP = CULTURE COMME UNE 12/2025 = 240€

FNP = ESPIGAOW ILLU BD 12/2025 = 192€

FNP = PENNETIER CROCHET 12/2025 = 51.93€

FNP = CAC 2025 = 6 300€

FNP = ANSEMBLE social 4e trim 2025 = 3 637.44€

FNP = SACEM 28/11/2025 = 517.88€

FNP = CAMPANILE 05/2025 = 306.55€

FNP = PASSION PAPERASSE 01+02+03/2025 = 1 820€

AAR = ANSEMBLE situ 2025 = 2 160€

CAP = 0

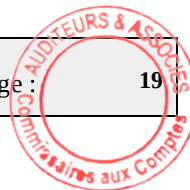
Effectif moyen

Cadre => 0

Non cadres => 5

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires CAC au titre de la certification des comptes est de 6 400€.



Règles et Méthodes Comptables

Engagement en matière de pensions et retraites

Les hypothèses actuariales qui ont été prises en compte pour le calcul de la PIDR sont les suivantes:

- Age de départ à la retraite: 64 ans
- taux d'actualisation: 2.99%
- taux de revalorisation annuel des salaires: 1%
- taux de charges sociales: 40%

Au bilan il a été provisionné tous les salariés.

La provision totale au 31/12/2025 est de 46 660.02€.

Subvention de fonctionnement CNM

La CNM a accordé et versé une subvention de fonctionnement de 66 000€ en 2024.

Cette subvention a été étalée sur 3 ans de 2024 à 2026.

Ventilation du Chiffres d'affaires

CA 2025 détaillé	Total	CA France
Adhésions	9 762	9 762
Bar	6 869	6 869
Eco cup	421	421
Billetterie	11 495	11 495
Activités cotisations annuelles	92 033	92 033
Stages	1 827	1 827
Produits activités annexes	439	439
Recettes diverses	9 288	9 288

Produits financiers

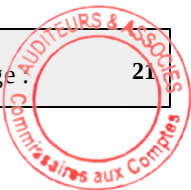
	31/12/2024	31/12/2025
Interets parts sociales	5.65	5.76
Interets CSL Associatifs	170.84	174.99
Interets Livret A	2356.32	1746.10



Annexe libre

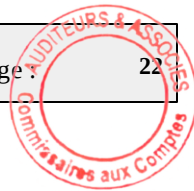
SUBVENTIONS 2025

Compte	FINANCEUR / PROJET	MONTANT ACCORDE	CHAMP GEOGRAPHIQUE
741200	REGION MUSIQUES ACTUELLES	38 000	France
741300	DEPARTEMENT MUSIQUES ACTUELLES	7 000	France
741400	MAIRIE MANOSQUE FONCT.	165 000	France
741451	CNM 2025	8 056	France
741451	CNM RESTRUCTURATION	22 000	France
741500	DRAC 2025	10 000	France
741502	POLITIQUE DE LA VILLE	2 500	France
741503	FNADT04	15 000	France
741800	FRANCE TRAVAIL aide POEI embauche coordinatrice	210	France
741870	FONJEP Boulanger	7 107	France
748950	SACEM	2 000	France
	TOTAL	276 873	



Immobilisations

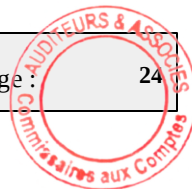
Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 301					1 301
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 301					1 301
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	129 809				587	129 222
	Instal., agencement, aménagement divers	49 509				1 410	48 099
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	40 317					40 317
	Emballages récupérables et divers	30 933				200	30 733
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	250 569				2 197	248 372
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	800					800
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	800					800
TO TAL		252 670				2 197	250 473



Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres				1 301			1 301
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				1 301			1 301
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels				127 888	613	777	127 724
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				44 664	5 064	2 900	46 828
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier				38 765	1 233	385	39 613
Emballages récupérables et divers				30 933		200	30 733	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					242 249	6 910	4 261	244 899
TOTAL					243 550	6 910	4 261	246 200

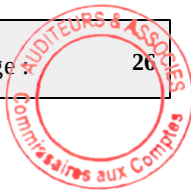
	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	136 883	(45 404)			91 479
Excédent ou déficit de l'exercice	(45 404)	45 404	20 415		20 415
Situation nette	91 479		20 415		111 894
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	91 479		20 415		111 894



Subventions d'exploitation							
PROJET EUROPE	4 846		3 575			1 271	
POLITIQUE DE LA VILLE	2 315					2 315	
AIDE JURIDIQUE	3 552		1 500			2 052	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	10 713		5 075			5 638	

Fonds dédiés

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss dep
Totalisation							



Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contrib. fi. des autorités de tarification						
Subventions d'exploitation						
PROJET EUROPE	4 846	3 575			1 271	
POLITIQUE DE LA VILLE	2 315				2 315	
AIDE JURIDIQUE	3 552	1 500			2 052	
Contributions financières d'autres org.						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL	10 713	5 075			5 638	

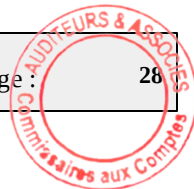
--

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	800		800
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	10 851	10 851	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	58 315	58 315	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	2 387	2 387	
	Charges constatées d'avance	4 113	4 113	
TOTAL DES CREANCES		76 466	75 666	800
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 778	17 778		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	16 795	16 795		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 208	23 208		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	194	194		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	10 818	10 818		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	76 293	76 293		
TOTAL DES DETTES		145 085	145 085		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

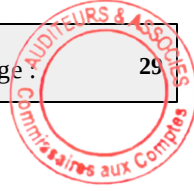


Produits à recevoir

31/12/2025

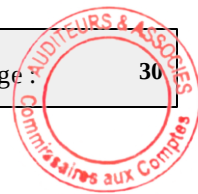
Règlement ANC 2022-06

Total des Produits à recevoir		60 475
Autres créances		60 475
FNRS AVOIR A RECEVOIR	2 160	
ASSOCIATION UNIDIVERSIA	4 315	
FNADT 04	15 000	
SUBV CONSEIL REGIONAL	39 000	



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			4 113
Flyers/cartes visites/programmes 2026		959	
Télécommunication		169	
Abonnement		125	
Cotisation		2 749	
Timbres		111	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 113



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			76 293
ACTIVITES COTIS ANNUELLES 2024/2025		54 293	
SUBVENTION CNM 1/3		22 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			76 293